

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

### CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

VEHICULES IMPORTES

(NEUFS OU OCCASIONS)



NOMENCLATURE DES DEMARCHES A EFFECTUER

# 1/DEMARCHES FINANCIERES:

Soit → Attestation d'acquisition délivrée par les services des impôts des entreprises dont dépend le lieu de résidence, (acquittement de la TVA à l'entrée en France du véhicule)

Concerne les véhicules originaires de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.

### CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE VOTRE DOMICILE

#### $\rightarrow PERPIGNAN =$

- adresse géographique : Service impôts entreprises Perpignan Réart Avenue de la Côte Vermeille 66961 Perpignan cedex 9
- adresse postale: TSA 70006 66961 Perpignan cedex 9
- $\rightarrow PRADES =$ 
  - · adresse géographique : Hôtel des Finances 11 av. Beausoleil 66501 Prades cedex
  - adresse postale: BP 100 66501 Prades cedex
- $\rightarrow CERET =$ 
  - adresse géographique : 12 rue Gaston Cardonne 66403 Céret cedex
  - adresse postale : 66403 Céret cedex

# Soit ⇒ CERFA 846 A délivré par les Douanes à l'entrée en France

Véhicule provenant d'un pays autre que l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.

## DOUANES 3 Avenue de Rome 66031 Perpignan

# 2 / DEMARCHES D'IMMATRICULATION : Préfecture ou mairie de votre domicile (sauf Perpignan)

Compléter l'imprimé de demande d'immatriculation accompagné des documents originaux suivants:

### Pour les véhicules neufs :

0

- l'original de l'acquittement des droits d'entrée en France document 1 ou 2
- ► l'original du certificat de conformité communautaire
- l'original de la facture d'achat ou certificat de cession
- mandat si intervention d'un mandataire
- iustificatif d'identité du ou des demandeur(s)
- justificatif de domicile

## Pour les véhicules d'occasions précédemment immatriculés :

- l'original de l'acquittement des droits d'entrée en France document 0 ou 2
- l'original du certificat de conformité communautaire ou duplicata délivré par le constructeur ou certificat d'immatriculation communautaire (toutes rubriques nécessaires complétées)
- l'original du titre de circulation du véhicule (sauf si production d'un certificat d'immatriculation communautaire)
- l'original du certificat de cession ou de la facture avec le cachet garage
- mandat si intervention d'un mandataire
- ➤ contrôle technique en cours de validité pour tout véhicule de plus de 4 ans
- justificatif d'identité du ou des demandeur(s)
- iustificatif de domicile

#### ATTENTION!

Pour les véhicules neufs et d'occasion, ainsi que pour les tracteurs agricoles pour <u>lesquels le certificat de conformité communautaire ne peut être délivré par le constructeur,</u> une réception par la DREAL est exigée. (DREAL : immeuble Kennedy 7 rue Mariotte 66100 Perpignan)